



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 9596

Texte de la question

Mme Nathalie Gautier attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la diminution importante du nombre de médecins en France prévue pour les années à venir. En rapport avec l'augmentation de la population française, la densité médicale devrait baisser de 24 % d'ici à 2010 selon un rapport récent qui préconise plusieurs mesures dont le doublement du nombre de praticiens formés. Ce document propose notamment la création d'observatoires régionaux de la démographie des professions de santé, de passerelles professionnelles, de postes de praticiens hospitaliers à mi-temps, de maisons de soins permettant des regroupements de professions, etc. En conséquence, face à l'importance de ce sujet sensible et alors que quatre rapports rendus ces deux dernières années soulignent le même diagnostic, elle souhaite connaître la méthode choisie par le Gouvernement pour donner suite aux travaux menés et s'attaquer aux problèmes soulignés par les professionnels.

Texte de la réponse

La réduction sensible des effectifs des professionnels de santé prévue à l'horizon 2020 rend indispensable le développement d'une véritable politique démographique qui réponde aux enjeux de notre époque. En premier lieu, le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre des études de médecine a été sensiblement relevé au cours des trois dernières années, 3 800 en 2000, 4 100 en 2001, 4 700 en 2002 et 5 100 pour 2003, en attendant la mise en place aussi rapide que possible de la réforme du premier cycle. Au-delà du nombre de médecins, les difficultés démographiques sont aussi le reflet de phénomènes complexes, qui mettent en jeu l'émergence de nouveaux besoins dans la population, les progrès thérapeutiques et techniques ainsi que l'évolution des conditions de travail et de vie des médecins. Pourtant, il faut absolument garantir à la population un accès satisfaisant aux professionnels, qu'ils exercent en milieu urbain ou en milieu rural, en cabinet libéral ou au sein des établissements de santé publics ou privés. C'est pourquoi le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées, avait mis en place en juillet dernier une mission consacrée à la « démographie des professions de santé », sous la présidence du doyen de la faculté de médecine de Marseille, le professeur Yvon Berland. Le rapport qui en est issu, consultable sur le site du ministère de la santé (www.santé.gouv.fr) comporte une série de propositions dont certaines appellent des décisions urgentes, qui seront prises au plus vite (parmi elles figurent la création d'un observatoire de la démographie des professions de santé, comportant des antennes régionales, et un ensemble de mesures visant à maintenir une offre de soins adaptée en zone rurale), et d'autres qui nécessitent des consultations complémentaires.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Gautier](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9596

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5133

Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 3041